



REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE-GRENIER DU 13 OCTOBRE 2019

A LIRE ET A CONSERVER

Association de locataires Résidence Damidot Blanqui.

DIMANCHE 13 OCTOBRE 2019 (9h00-17h00)

1/ Les exposants proposeront à la vente ou au troc des objets d'occasion .

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toutes marchandises non conformes (matériel neuf, nourriture, animaux, etc....) et hors catégorie .

2/ Les exposants sont accueillis de **7h00 à 8h30** pour leurs installations.

Les exposants et les éventuels accompagnateurs devront se présenter physiquement à l'accueil et se verront remettre une **VIGNETTE VOITURE AINSI QU'UN COUPON WC** .

LES VEHICULES DEVRONT ETRE SORTIS UNE FOIS L'INSTALLATION FAITE

L'entrée des exposants se fait du côté **AVENUE AUGUSTE BLANQUI ET LA SORTIE DU COTE RUE PERSOZ**

Après **8h15**, les exposants ne seront plus admis pour s'installer.

Ouverture au public de 9h00 à 17h00.

Aucun départ n'est possible avant 17h00 sous peine d'exclusion définitive et d'encaissement du chèque de caution.

3/ La personne titulaire de la pièce d'identité fournie pour l'inscription doit être impérativement présente sur le stand. **Les enfants sont sous la responsabilité des parents. Les mineurs ne peuvent pas tenir un stand seuls, l'adulte ayant procédé à l'inscription doit les accompagner tout au long de la journée.**

4/ Les organisateurs choisissent l'emplacement de chacun. Aucun changement ne sera possible. Les exposants doivent s'adapter à la configuration des espaces.

Les tables et chaises ne sont pas fournies. Seules les tables de maximum 2 m sont acceptées (type tables à tapisser) Toute table dont la longueur et/largeur est supérieure à 2 m sera refusée.

Un exposant ne pourra obtenir MOINS de 2m et ne pourra pas non plus avoir PLUS de 4 m .

5/ En cas de désistement, l'exposant ne pourra pas prétendre au remboursement du prix de son emplacement. En cas de retard (**arrivée après 8H15**) les exposants ne seront plus admis. **Aucun remboursement ne leur sera fait.**

6/ L'Association de locataires « Résidence Damidot Blanqui » déclinent toutes responsabilités sur les détériorations éventuelles, les vols et autres dommages qui pourraient avoir lieu le jour de la manifestation.

A LIRE ET A CONSERVER recto-verso

- 7/** Seule la buvette gérée par les organisateurs est habilitée à proposer, vendre, fournir toute nourriture et boissons.
- 8/** Les organisateurs fourniront un sac poubelle par stand. L'exposant s'engage à rendre son emplacement propre tel l'état dans lequel il l'a trouvé. **Tous les sacs poubelles devront être emmener par l'exposant .**
- 9/ Le chèque de caution de 30€ indispensable à toute inscription sera détruit uniquement si le règlement a été respecté à la lettre et que le stand soit rendu propre.**
- 10/** Tout dossier refusé (arrivé après date de fin d'inscription, incomplet, stands complets) sera détruit par les organisateurs.
- 11/** Les organisateurs se réservent le droit d'exclure à tout moment le ou les exposants ne respectant pas le règlement.
- 12/**Tout comportement agressif ou déplacé peut entraîner l'exclusion définitive et l'encaissement du chèque de caution.



DOSSIER A ENVOYER A

Mr Lachal 37 Crs Dr Jean DAMIDOT 69100 Villeurbanne

Association de locataires Résidence Damidot Blanqui – assos.damidotblanqui@yahoo.fr